



Sortie d'Indivision successorale familiale

Par marieann

? Bonjour ,

Je souhaite sortir individuellement d'une indivision successorale familiale (bien hérité de ma mère) et vendre ma part à l'un des membres de ma famille co-indivisaire , il s'agit d'une parcelle d' un terrain sur une commune de Haute Corse , agricole non constructible ., de peu de valeur évaluée à 1500? .

Nous sommes 5 enfants .

Quelle est la procédure Amiable la plus simple en sachant que je partage à 50% les frais de notaire avec l' acquéreur (qui refuse de payer les frais de notaire) .

J' ai entendu parler de licitation ou de donation .

Merci de votre réponse

Par isernon

bonjour,

vous pouvez céder vos droits indivis à un autre indivisaire sans procédure particulière.

il n'y a que lorsqu'un indivisaire veut vendre ses droits indivis à un tiers que les autre indivisaires disposent d'un droit de préemption prévu par l'article 815-14 du code civil.

salutations